

Préambule

Le réseau Référence RH a été constitué par des formations françaises de 3^{ème} cycle en gestion des ressources humaines, d'Universités et de Grandes Ecoles, dans le but de promouvoir la qualité des formations supérieures en gestion des ressources humaines. Dans le maquis des formations qui proclament former à la gestion des ressources humaines il est, en effet, difficile aux étudiants attirés par la discipline des ressources humaines d'effectuer les meilleurs choix possibles compte tenu de leurs projets et de leurs contraintes. Il est tout aussi malaisé pour les recruteurs d'évaluer avec rigueur ces multiples formations. Pour les uns comme pour les autres, la bonne information, l'information utile et non biaisée, est rare, soit qu'elle n'existe pas, soit qu'elle soit particulièrement délicate à débusquer. En effet, la qualité d'une formation quelconque est le plus souvent très délicate à évaluer pour des personnes extérieures au système et qui ignorent les critères à utiliser.

Aussi, les responsables des formations ayant constitué le réseau Référence RH mènent depuis plusieurs années une réflexion approfondie sur les principes dont le respect préside à l'excellence d'une formation de 3^{ème} cycle en ressources humaines. Ces principes, qui sont peu nombreux, se déclinent en un certain nombre de critères qui permettent d'apprécier objectivement les progrès accomplis. Tous les critères retenus n'ont pas la même importance : certains, particulièrement essentiels pour la qualité d'une formation, doivent absolument être individuellement respectés; d'autres, nécessaires sans être aussi fondamentaux peuvent se compenser mutuellement dans certaines limites et conditions précisées plus loin.

Les principes et leur traduction en critères évaluables objectivement sont exposés dans la charte Référence RH subséquente.

Il est évident que, autant les principes peuvent être considérés comme permanents, autant les critères ont un caractère temporaire et sont appelés à évoluer pour trois raisons. D'une part, les critères doivent eux-mêmes relever d'une démarche de progrès (certains peuvent paraître manquer de précision) ; d'autre part, le mouvement qui est lancé doit nécessairement rendre progressivement obsolètes les critères actuels dont le niveau devra progressivement être élevé ; enfin, des critères aujourd'hui ignorés devront demain être pris en compte (ainsi, la dimension internationale des problèmes de gestion des ressources humaines, longtemps de peu d'importance est devenue aujourd'hui essentielle).

A travers cette démarche, Référence RH ne cherche pas à décerner, aux uns des lauriers et aux autres des blâmes, mais souhaite inciter, entraîner toutes les formations de 3^{ème} cycle à s'engager dans une démarche de progrès pour le plus grand profit des formés, des entreprises et de la discipline elle-même. Cette démarche, n'a pas pour finalité de faire signer la charte "Référence RH" mais d'amener le plus de formations possibles à une procédure d'accréditation. Nous voulons à terme qu'une instance indépendante des formations constate la conformité, non seulement des déclarations mais aussi des réalisations, aux principes traduits dans les critères d'accréditation.

Charte Référence RH

Article premier :

Les formations soussignées, membres du réseau Référence RH, s'engagent à améliorer de manière continue la qualité de leur propre formation de 3^{ème} cycle en gestion des ressources humaines. Toutes ont un même but : aboutir à l'accréditation de ces formations ressources humaines.

Article deux :

Elles considèrent que la qualité d'une formation supérieure en ressources humaines passe impérativement par le respect d'un certain nombre de principes. Ces principes concernent,
la qualité des signataires de la charte,
la qualité de l'organisation de la formation,
la qualité des enseignants de la formation,
la qualité des enseignements de la formation,

Les articles trois, quatre, cinq et six présentent la traduction concrète de ces principes par un ou plusieurs critères.

Article trois : Qualité des signataires de la charte

1 - Seules, peuvent adhérer à la charte des formations habilitées ou reconnues par le Ministère de l'Education Nationale ou la Conférence des Grandes Ecoles en niveau 1.

Article quatre : Qualité de l'organisation de la formation

- 1 - La pédagogie doit utiliser en partie des mises en situation des formés et/ou des études de cas.
- 2 - Le programme de la formation doit comporter un stage ou une mission d'au moins 3 mois, pour la formation première et les demandeurs d'emploi en formation continue, et un rapport de stage ou de mission ou une thèse professionnelle.
- 3 - L'ouverture internationale de la formation doit être identifiable au travers de stages, de recrutements ou d'enseignements spécifiques ou non.
- 4 - Des professionnels de la fonction RH doivent participer aux procédures de sélection des participants en formation première ; ils peuvent y être associés en formation continue.
- 5 - Un suivi des diplômés doit être effectué au travers notamment de l'observation du taux de placement à court terme ou d'une surveillance du devenir sur le long terme.
- 6 - Il doit exister un processus systématique d'évaluation de la formation à la fois par les participants et par les intervenants. Cette évaluation doit, le cas échéant, se traduire concrètement dans des adaptations ou des modifications de l'organisation, de la structure de la formation, du corps enseignant,....

Article cinq : Qualité des enseignants

- 1 - Des enseignants titulaires d'un Doctorat en Gestion ou rattachés aux sciences de Gestion doivent participer à la formation.
- 2 - Les enseignements réalisés par des enseignants permanents doivent représenter un minimum de 100 heures de formation.
- 3 - Les interventions (enseignements, conférences, travaux pratiques,...) réalisées par des professionnels doivent représenter un minimum de 100 heures de formation.

Article six : Qualité des enseignements

- 1 - Le volume horaire des enseignements doit être au minimum de 300 heures.



REFERENCE RH

JEUDI 30 OCTOBRE 2003

SIGNATURE DE LA CHARTE

| | | |
|----------------------------------|----------------------------|--|
| ABRAHAM Jocelyne | Tours | excusé |
| ALLOUCHE José | Paris IAE | excusé |
| ATENZA Andrés | Clermont Ferrand | |
| BARTOLI Marc | Grenoble | |
| BELLE Françoise | Grenoble | |
| BENDER Anne Françoise | Paris CNAM | excusé |
| BENRAISS Laila | Bordeaux | |
| BESSEYRE DES HORTS Charles Henri | Jouy en Josas | excusé |
| BIETRY Franck | Caen | |
| BOURNOIS Frank | Paris II | |
| BRIERE Christian | Président ANDCP | |
| BRILLET Franck | Tours | |
| CAMILLERI Monique | Poitiers | excusé <i>procuration A. Gintrac</i> |
| CERDIN Jean Luc | Cergy Pontoise | |
| CINTAS Caroline | Rouen | excusé |
| CHIGNOLI Nathalie | Paris ESCP | |
| DETCHESSAHAR Mathieu | Nantes | |
| DUMOULIN Christiane | Lyon | |
| DUPORT Michelle | Montpellier | excusé |
| DUTERTRE Jacques | Commission d'accréditation | excusé |
| FREDY PLANCHOT Agnès | Bordeaux | excusé |
| GALAMBAUD Bernard | Paris ESCP | excusé <i>procuration Frank Darnon</i> |
| GEUZE François | Lille | |
| GINTRAC Alain | Bordeaux | |
| GIROUARD yves | Cachan | excusé |

MANCY François

ANSCP

F. Mancy

| | | |
|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| IGALENS Jacques | Commission d'accréditation | |
| IMBS Pia | Strasbourg | excusé procreation F. Bannois |
| JACOTOT David | Dijon | |
| JAN Luc | Cachan | excusé |
| KERBOUCH Jean-Yves | Nantes | |
| LACOURCELLE Céline | Journaliste Entreprise et Carrières | |
| MANCY François | Commission d'accréditation | |
| MARBOT Hélène | Paris CNAM | |
| MELIN Marie Hélène | Journaliste Bayard Retraite | |
| MERCIER Samuel | Dijon | |
| MILLIOT GUINN Shawna | Poitiers | excusé |
| MORIN Jean Michel | Paris XV | |
| NOEL Florent | Paris IAE | |
| OLIVIER Jean Michel | Paris II | |
| PALPACUER Florence | Montpellier | excusé |
| PEMARTIN Daniel | Caen | excusé |
| PERETTI Jean Marie | Commission d'accréditation | |
| PLANE Jean Michel | Montpellier | |
| POILPOT ROBBOY Gwenaëlle | Rennes | |
| ROGER Alain | Lyon | |
| SARTORI Dominique | Nancy | |
| SCHIETECATTE Paul | Commission d'accréditation | |
| TERRADE Jean Louis | Commission d'accréditation | excusé |
| THIERCY Anne | Cachan | |
| TROUVE Philippe | Clermont Ferrand | excusé |
| TREPO Georges | HEC Jouy en Josas | |
| VATTEVILLE Eric | Rouen | |
| VOYNNET-FOURBOUL Catherine | Paris II | |

DEQUIGNOT

richard ANSCP

M. Mequyer